



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

**Préavis n° 06/2017**

**Objet du préavis**

**Migration de l'ERP communal GEFI, demande de crédit**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### **1. Préambule**

Le tout premier équipement informatique avait été installé dans le courant de l'année 1982 par la maison BOBCO de Grandcour. Il s'agissait d'une application MS-DOS mise à jour et adaptée dans un premier temps en 1989 (préavis n° 10/89) et, dans un deuxième temps, par le logiciel "Metrowin Prestige", mis en service à la fin de l'année 2000 (préavis n° 18/99).

En 2008 s'ensuivit la migration sur l'application GEFI de l'entreprise OFISA Informatique SA (préavis n° 13/2007). Cette application, basée sur un client Forms6 et se connectant à une base de données centrale ORACLE, couvre les modules nécessaires à une gestion communale.

Presque 10 ans après, cette application est toujours utilisée mais montre des signes de vieillesse, tant par ses fonctionnalités que par son visuel. De plus, OFISA Informatique SA a annoncé en 2015 ne plus poursuivre le développement de cette application et d'en arrêter la maintenance début 2018. L'entreprise a fait un choix stratégique d'intégrer des solutions standardisées du marché pour les communes.

Les ressources internes pour l'élaboration du dossier d'appel d'offres étant insuffisantes, la Municipalité a fait appel à un consultant externe, l'entreprise ETHEOS à Lausanne, pour l'élaboration du dossier d'appel d'offres.

## **2. Objet du préavis**

Compte tenu de l'évolution des technologies en matière informatique, il s'avère primordial de posséder un outil fiable, offrant une couverture complète des besoins en matière de gestion administrative et répondant aux exigences actuelles.

Après une première estimation budgétaire réalisée en interne, la Municipalité a décidé de procéder au choix du prestataire en suivant une procédure ouverte de la loi sur les Marchés Publics.

Le calendrier intentionnel établi était le suivant :

Etapas	Dates
Publication de l'appel d'offres sur simap.ch	09.09.2016
Délai pour poser des questions	23.09.2016
Réponses aux questions sur simap.ch	26.09.2016
Délai de remise des offres	07.11.2016
Ouverture des offres (séance non publique)	08.11.2016
Présentations des offres par les soumissionnaires (auditions)	Du 08.12 au 14.12.2016
Ateliers d'évaluation des offres retenues	Du 16 au 27.01.2017
Adjudication par la Municipalité sous réserve de la décision du Conseil Communal	8.02.2017
Réception et traitement des recours éventuels	<i>Du 8.02.2017 + délai légal</i>
Préavis au Conseil Communal	Printemps 2017
Entrée en force de l'adjudication	10 jours après l'approbation du préavis par le Conseil communal

Les critères d'adjudication fixés dans le dossier d'appel d'offres étaient les suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
<b>1. Adéquation de l'offre au cahier des charges</b>	<b>35 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation de la solution aux fonctionnalités générales (CDC, chap. 4)</li> <li>• Adéquation de la solution fonctionnalités métiers (CDC, chap. 5)</li> </ul>	5 % 30 %
<b>2. Aptitudes du soumissionnaire</b>	<b>30 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de projet</li> <li>• Compétences et expérience du chef de projet</li> <li>• Compétences et expérience du spécialiste technique</li> <li>• Compétences redondantes dans l'équipe de projet</li> <li>• Organisation de la formation</li> <li>• Qualité de l'organisation de maintenance en Suisse</li> </ul>	5 % 5 % 5 % 3 % 7 % 5 %
<b>3. Conditions financières</b>	<b>25 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Total des coûts sur 5 ans</li> </ul>	25 %
<b>4. Adéquation de la solution aux scénarios prévus lors des auditions</b>	<b>10 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ergonomie</li> <li>• Qualité de la présentation</li> </ul>	5 % 5 %
<b>Total</b>	<b>100%</b>

A l'échéance de remise, 4 offres étaient déposées. Il s'agissait des offres des fournisseurs suivants :

- Data Consulting SA à Lausanne ;
- RUF Informatique à Yverdon-les-Bains ;
- Prime Technologies SA à Lonay ;
- OFISA Informatique SA à Renens.

L'entreprise RUF Informatique SA a finalement renoncé à l'appel d'offres.

- Dans un premier temps, le comité de pilotage, formé de Monsieur Corminboeuf de l'entreprise ETHEOS, de Monsieur Bernard Moreillon, Chef du Service des Finances et de Monsieur François Leuthold, chef de secteur informatique et télécoms, a procédé à l'analyse financière et fonctionnelle des offres reçues et des réponses au cahier des charges.
- Ensuite, les entreprises ont pu présenter leur offre lors d'une séance d'une demi-journée.
- Finalement, début janvier 2017, les entreprises ont participé à un atelier, regroupant des utilisateurs clés de l'administration communale. Cet atelier avait pour but de permettre à ces personnes clés de se forger un avis des solutions proposées.

Les notes obtenues lors des ateliers ont permis de finaliser la sélection et l'entreprise OFISA Informatique SA a obtenu la meilleure note.

Fort de ce constat, le secteur informatique et télécoms a, selon la procédure choisie, proposé à la Municipalité d'adjuger le mandat de migration de l'application GEFI à l'entreprise OFISA Informatique SA, sous réserve de l'obtention du crédit d'investissement par le Conseil communal et sous réserve d'un recours d'un fournisseur écarté.

La publication de la décision a été faite le 29 mars 2017 dans la Feuilles des Avis Officiels du Canton de Vaud ainsi que sur le site officiel Simap.ch.

Il n'y a pas eu de recours dans le délai imparti, raison pour laquelle la Municipalité vous propose ce préavis pour adoption.

### **3. Descriptif de la solution**

La solution retenue, fournie par l'entreprise OFISA Informatique SA se base principalement sur deux applications :

- NEST pour les aspects contrôle des habitants, bâtiments/logements, et facturation ;
- ABACUS pour la partie financière (comptabilité, débiteurs, créanciers, salaires, RH).

Le choix des deux produits ABACUS et NEST a été fait par la société OFISA sur la base des critères suivants :

- respect des normes nationales, notamment de celles toujours plus nombreuses imposées par l'harmonisation des données et des échanges d'informations (MCH2, EGID, EWID, eCH, Swissdec) ;
- technologie moderne ;
- architecture applicative moderne orientée processus (Workflow, CRM, GED intégrée) ;
- intégration native des deux produits entre eux pour le partage et l'échange de données ;
- couverture nationale, offrant une garantie de pérennité et d'évolution.

Certains modules tiers comme la gestion des commandements de payer ou la gestion du cimetière et des inhumations seront intégrés avec des produits tiers, faisant partie de l'offre.

#### **3.1. La société OFISA Informatique SA**

OFISA Informatique SA est une société romande de services en informatique. Active depuis 1972, elle offre des prestations étendues dans le domaine de l'informatique de gestion, principalement dans les secteurs des administrations communales et des régies immobilières.

OFISA Informatique SA est une société anonyme au capital de Fr. 500'000.—, détenu à 90% par ses collaborateurs. Elle compte une quarantaine de collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de Fr. 7 mios en 2015.

Avec 225 communes installées à ce jour dans 6 cantons romands et pour un total de l'ordre de 600'000 habitants, OFISA Informatique SA est l'un des acteurs majeurs de l'informatique communale en Suisse romande.

#### **3.2. NEST**

Ce logiciel basé sur une plate-forme Microsoft peut être utilisé par des villes et communes de toute taille et exploité en interne ou en centre de calcul.

Son utilisation s'apparente à celle des logiciels Microsoft Office et les tâches sont entièrement intuitives. L'intégration avec Word, Excel et Outlook est assurée. Solution standard répandue et évolutive, NEST est conforme aux normes eCH.

Divers contrôles permettent de garantir la cohérence des données saisies. Les données sont gérées de manière cohérente sur l'axe temporel (valable du/jusqu'au). Outre une vue d'ensemble optimale, la solution permet également d'accéder aux évaluations et statistiques correspondant à toute date choisie par l'utilisateur.

Les documents sont enregistrés dans la gestion de documents intégrée (GED) et reliés aux données de base, ce qui facilite considérablement les recherches.

NEST Citizen Relationship Management (CRM) permet d'accéder à tout moment à une vue d'ensemble des annonces « départ » et « arrivée » ouvertes, des documents écrits manquants ou des relevés ouverts.

L'échange de données électroniques, par exemple pour la livraison de statistiques, le suivi des dossiers d'habitants ou les annonces de registres fédéraux, ne nécessite pas d'intervention manuelle.

Actuellement, plus de 370 villes et communes suisses, gérant plus de 2'300'000 habitants, travaillent avec NEST.

### **3.3. ABACUS vi**

#### **La société**

ABACUS est une entreprise suisse de logiciels dirigée par ses propriétaires, ayant plus de 230 collaborateurs et développant avec succès depuis 27 ans des logiciels de gestion d'entreprise. ABACUS a été fondée en 1985 par trois diplômés de l'Université de St. Gall et, grâce à ses plus de 82'000 modules de logiciels vendus et plus de 37'000 clients, elle est le fournisseur suisse indépendant de logiciels de gestion d'entreprises le plus grand et le plus prospère, pour le secteur des petites et moyennes entreprises (PME). Cette position dominante d'ABACUS Research sur le marché a été particulièrement documentée par l'étude 2011 des logiciels de gestion d'entreprises effectuée par la Haute École Spécialisée NordOuest.

Le siège principal d'ABACUS Research se trouve à Wittenbach-St-Gall. Le centre de compétences et de formation pour la Suisse romande est situé à Bienne.

#### **Le produit**

ABACUS vi est un logiciel de gestion d'entreprises entièrement nouveau dans l'architecture de l'Internet. Il se caractérise tout particulièrement par son adaptabilité, son concept utilisateurs avec attribution de rôles, son multilinguisme et son utilisation en tant que Software-as-a-Service (SaaS). De plus, il fonctionne sur différentes plates-formes, bases de données et systèmes d'exploitation.

## **4. Planning**

Le planning intentionnel de migration, à ce jour, se présente de la manière suivante :

- |  |   |
|--|---|
| – Obtention du crédit par le Conseil communal                            | 15 juin 2017  |
| – Préparation de l'Infrastructure  | septembre 2017  |
| – Conversion du plan de comptes  | fin 2017  |
| – Démarrage salaires, Ressources humaines                                | décembre 2017 pour 1 <sup>er</sup> versement janvier 2018 |
| – Démarrage Commune comptabilité<br>Contrôle des habitants et cimetières | juillet-août 2018   |
| – Démarrage stock, gestion des commandes<br>et autres modules            | novembre 2018   |

Un planning détaillé sera élaboré avec le fournisseur dès obtention du crédit par le Conseil communal. Une équipe de projets sera mise en place et les différents processus de projets (gestion de la communication, de la qualité, des risques, de l'exécution, etc.) proposés à la Municipalité pour adoption et exécution.

Une attention particulière sera mise sur la planification et l'exécution de la formation.

## **5. Charge pour les services communaux**

Une migration de programme d'une telle ampleur représentera une charge non négligeable supplémentaire pour tous les services communaux. Le secteur le plus impacté, en plus des formations spécifiques, est le service des Finances pour lequel une augmentation temporaire de 0.5 ETP a déjà été prévue par le biais du budget 2017. Pour les autres secteurs de l'administration, des évaluations seront faites, ceci spécialement pour garantir une reprise des données fiable et complète.

Tous les autres services seront au minimum impactés par une formation de 0,5 à 1 jour pour les collaborateurs concernés. Ce sont en principe les chefs de services, les chefs de secteurs et les collaborateurs(trices) administratifs(ves), ainsi que les postes où une gestion de stock et d'achat sera mis en place.

## **6. Coûts de la migration**

Le nouveau système à mettre en place se base sur un système de licences à abonnement. En effet, il n'y a pas de frais de licences de base, hormis pour quelques petits modules et pour les bases de données.

La répartition des coûts est de ce fait la suivante :

### **6.1. Coûts uniques :**

Licences logiciels	Fr. 23'017.—
Licences bases de données	Fr. 11'400.—
Installations de base	Fr. 16'500.—
Reprise des données	Fr. 39'600.—
Formation, assistance et mise en œuvre	Fr. 101'800.—
Gestion de projet	Fr. 24'000.—
Divers et frais de déplacements	Fr. 24'000.—
Etude et procédure marchés publics	<u>Fr. 35'000.—</u>
<b>Total arrondi</b>	<b>Fr. 275'000.—</b>
TVA 8%	<u>Fr. 22'000.—</u>
<b>Total TTC</b>	<b><u>Fr. 297'000.—</u></b>

### **6.2. Coûts récurrents (annuel)**

Licences logiciels	Fr. 86'824.—
Support et assistance téléphonique	<u>Fr. 8'682.—</u>
<b>Total annuel</b>	<b>Fr. 97'506.—</b>
TVA 8%	<u>Fr. 7'800.—</u>
<b>Total TTC</b>	<b><u>Fr. 105'307.—</u></b>

## **7. Financement**

Il est prévu de financer ces coûts par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 200'000.— par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.1900 « Informatique, migration de l'ERP communal », sous réserve de l'acceptation des comptes 2016 lors de la séance du Conseil communal du 15 juin 2017.

Le solde des frais uniques ainsi que les frais récurrents sera porté au compte de fonctionnement.

### **8. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

- vu** le préavis n° 06/2017 de la Municipalité du 10 mai 2017 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DECIDE**

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à procéder à la migration de l'ERP communal, par le biais de l'adjudication municipale du 22 mars 2017 à la société OFISA Informatique SA, pour un montant TTC unique de Fr. 297'000.— ainsi que de frais annuels de Fr. 105'307.— ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 297'000.— par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter au compte de fonctionnement le montant de Fr. 297'000.—, montant dont il y aura lieu de déduire la somme de Fr. 200'000.— par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.1900 « informatique, migration de l'ERP communal », sous réserve de l'acceptation des comptes 2016 par le Conseil communal lors de sa séance du 15 juin 2017 ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à intégrer au budget de fonctionnement, dès l'année 2018, le montant de Fr. 105'307.— dans le chapitre comptable n° 190.3151.00 « entretien du parc informatique ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 10 mai 2017.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

**Annexe pour l'original du préavis** : 1 dossier

**Municipal délégué** : M. Eric Küng